# Avant programme du championnat national de saut d'obstacle JUNIOR

Lieu: Centre National des Sports Equestres de La Soukra

Date: 12 et 13 Novembre 2011

# 1. Conditions générales du concours

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23<sup>e</sup> édition, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2009
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 23<sup>e</sup> édition, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2009

# 2. Organisation du concours

## Directeur du concours :

Nom : M. Amor Aouida

: M.Anis Sallami

# Secrétariat du concours :

Nom : Mlle Thouraya Ayadi

# 3. Officiels du concours

# Jury du terrain :

Président : M. Mohammed Chaouachi

Membre : M. Quoraich el Kamel

Membre : M. Younes Bedoui

Membre : M. Amor Aouida

# Commissaire au paddock:

Commissaire: M. El Aid ben Naceur/M.Rochdi Maalaoui/M.lassad Hamdi/M.Naceur eddin Bargaoui/M.Sadredin El Kamel/M.lassadben

Othman/M.Anis Sallami/M.abdelrasek Bousaidi

## **Commission vétérinaire:**

Dr Salama ben Achou / Dr Sofien Ezzar

Visite vétérinaire : samedi 12 novembre à 10H du Matin.

Chef de piste:

Chef de piste : M. Naceur Hdairia / M. Ali Taboui

**Déroulement :** Extérieur

#### PROGRAMME DU CONCOURS

## Samedi 12 Novembre 2011

14:00 heures Epreuve N°1 - Open Barème **C** « Article 239 » – Hauteur 1,05m/1,10m.

## Dimanche 13 Novembre 2011

10:00 heures Epreuve N<sup>2</sup> – Open2 – **A** sans chrono avec barrage « Article 238-1-2 » – Haut. 1,10 m/1,15m.

14:00 heures Epreuve N<sup>o</sup>3 Final Championnat Junior – En deux manches avec barrage – Manche 1; **A** sans chrono, Haut Max. 1.10 m-

Manche 2: A avec chrono, Haut Max. 1,15 m « Article 273-4-4 »

# **DOTATION FINANCIERE**

Dotation du championnat junior				
	1 <sup>ère</sup> journée	2 <sup>ème</sup> journée	Final	
1 <sup>er</sup> prix	Coupe + Médaille + 150 D	Coupe + Médaille 150 D	Trophée + Médaille + Plaque + flot + 300 D	
2 <sup>ème</sup> prix	Médaille + 100 D	Médaille + 100 D	Médaille + Plaque + flot + 250 D	
3 <sup>ème</sup> prix	Médaille + 80 D	Médaille + 80 D	Médaille + Plaque + flot + 180 D	
4 <sup>ème</sup> prix	50 D	50 D	Plaque + flot + 100 D	
5 <sup>ème</sup> prix	50 D	50 D	Plaque + flot + 80 D	
Dotation Totale	430 D	430 D	910 D	

Dotation de l'épreuve Open II			
1 <sup>er</sup> prix	Coupe + Médaille + 250 D		
2 <sup>ème</sup> prix	Médaille + 180 D		
3 <sup>ème</sup> prix	Médaille + 130 D		
4 <sup>ème</sup> prix	100 D		
5 <sup>ème</sup> prix	80 D		
<b>Dotation Totale</b>	740 D		

#### **DROIT D'ENGAGEMENT**

La date limite du dépôt des engagements est fixée au vendredi 11 Novembre 2011 à 12h00.

Le droit d'engagement est fixé à

**Trente (30) dinars** par cavalier pour le championnat.

Quinze (15) dinars par cavalier pour l'épreuve Open 2

# 4. Prestations proposées par l'organisateur

- Un maréchal-ferrant sera disponible pendant le concours. Ses honoraires devront lui être règles directement.
- Une buvette et un service de restauration payant seront proposés par l'organisateur les deux jours du concours.

### Surveillance du terrain d'entrainement

Le commissaire au paddock assurera la surveillance du terrain d'entrainement. Il signalera immédiatement au jury tout dépassement observé (usage abusif de la cravache ou des éperons, barrage de chevaux,...). Le jury pourra prononcer la disqualification du cavalier auteur de ses dépassements. De même le commissaire au paddock signalera au jury tout cheval dont il estime que l'état de santé (boiterie, blessure,...) ne lui permet raisonnablement pas de concourir. La commission vétérinaire de concours pourra prononcer dans telles circonstances la disqualification de ce concurrent.

#### Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, devra être faite par écrit et présentée au président du jury 30 minutes après l'annonce des résultats accompagnée d'une caution de 30 dinars. Les réclamations non fondées ne donneront pas lieu à restitution de la caution.

### 5. Code de conduite FEI

Dans tous les sports équestres le cheval est souverain. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraineurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvage réguliers des chevaux.

L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entrainement et la pratique de sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.

Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.

Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entrainement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.

Les fédérations nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.

Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entrainements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.